



# PORTANT TARIFICATION DU DIPLOME D'UNIVERSITE ETUDES JURIDIQUES, POLITIQUES ET DE GESTION A L'ETRANGER PORTE PAR L'ECOLE DE DROIT ET L'IAE CLERMONT AUVERGNE

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA;

Vu la délibération n°2021-12-17-06 du conseil d'administration de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne du 17 décembre 2021 donnant délégation au Président pour déterminer les tarifs, loyers et redevances ;

#### **ARRETE**

### Article 1:

La tarification du Diplôme d'Université Etudes juridiques, politiques et de gestion à l'étranger porté par l'Ecole de Droit et l'IAE Clermont Auvergne comme suit :

Tarif 1 (tarif plein)	600 €
-----------------------	-------

#### Article 2:

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29/09/2022

Le Président

Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

30 SEP 2022

- Publié le

30 SEP 2022

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribuna Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours forme contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.